


Fongicide agricole Torrent® 400SC

PARTIE 1 : IDENTIFICATION	
Nom du produit :	Fongicide agricole Torrent® 400SC
Synonymes :	Cyazofamide, IKF-916
Nom chimique :	Cyazofamide; CA : 4-chloro-2-cyano- <i>N,N</i> -diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide
Famille chimique :	Cyanoimidazole
Usage recommandé :	Industrie agricole : Fongicide
N° FSMD :	07
Identification de l'entreprise :	ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road, Suite A Concord, OH 44077-9703 440-357-4640
Numéro de téléphone d'urgence 24 h/24 :	Pour une urgence concernant le transport, ou en cas de déversement, fuite, incendie ou accident, appeler : CHEMTREC 1-800-424-9300 En cas d'urgence médicale, appeler le : 1-888-484-7546

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS*	
Classement des risques :	Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (Catégorie 1)
Mot indicateur :	AVERTISSEMENT
Symboles de danger :	
Mention de danger :	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets persistants.
Mises en garde :	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit renversé. Éliminer le contenu et le récipient conformément à l'étiquette du produit.
*Conformément aux critères OSHA des États-Unis et aux critères SGH des NU.	

PARTIE 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS			
Nom chimique :	Numéro CAS :	% au poids :	VLE/PEL :
Ingrédient actif : Cyazofamide*	120116-88-3	34,5	Non établi
*4-chloro-2-cyano- <i>N,N</i> -diméthyl-5-(4-méthylphényle)-1- <i>H</i> -tolylimidazole-1-sulfonamide (CA)			

PARTIE 4 : PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Tenir la paupière ouverte et rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes; retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoisons ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire une gorgée d'eau à la personne qui a ingéré le produit, si elle arrive à avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoisons ou d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoisons ou un médecin, ou au moment de se faire soigner.

PARTIE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : **PETIT FEU :** Utiliser un vaporisateur d'eau, de la poudre extinctrice, de la mousse extinctrice ou du dioxyde de carbone.
GRAND FEU : Utiliser un vaporisateur d'eau, de la poudre extinctrice, de la mousse extinctrice ou du dioxyde de carbone. NE PAS utiliser de jet d'eau.

Risque particulier d'incendie et d'explosion : Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs, qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

Instructions de lutte contre les incendies : Porter un habit pare-feu complet et un appareil de protection respiratoire autonome.

PARTIE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de précaution : Utiliser un équipement de protection et les mesures d'ingénierie identifiées dans la partie 8 de ce document.

Confinement et nettoyage : Confiner le déversement. Enlever le plus possible et retirer toute terre contaminée. Placer dans un récipient fermé et étiqueté en attendant son élimination appropriée. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PARTIE 7 : MANIPULATION ET CONSERVATION

Précautions : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vaporisations; Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, ou de consommer du tabac. Retirer le produit et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

Entreposage : Conserver dans le récipient d'origine, dans un lieu sûr, sec et frais à l'écart des autres pesticides, fertilisants et aliments. Conserver hors de portée des enfants.

PARTIE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations dans cette partie pour le contrôle de l'exposition et la protection personnelle sont prévues pour un contexte industriel (comme les usines de formulation et de conditionnement) ou pour d'autres situations de non-application.

Pour les applications commerciales ou agricoles concernant ce produit, veuillez consulter les mises en garde/avertissements sur l'étiquette du produit. Toujours suivre les instructions de l'étiquette lorsque vous manipulez ou utilisez ce produit.

Limites d'exposition : Non établies

Mesures d'ingénierie : S'assurer de la présence d'une ventilation adéquate, particulièrement dans les espaces confinés.

Protection personnelle :

Ingestion : Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

Contact avec les yeux : Lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection.

Contact avec la peau : Les personnes qui appliquent ou manipulent le produit doivent porter des vêtements à manches longues, des chaussettes, chaussures et gants résistants aux produits chimiques et étanches.

Inhalation : Un respirateur n'est normalement pas nécessaire pour la manipulation des récipients scellés. Utiliser des mesures d'ingénierie efficaces pour vous conformer aux limites d'exposition professionnelle.

En cas d'urgence de déversement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH avec un filtre spécial.

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence physique : Liquide brun clair/beige

Odeur : Légère odeur; « peinture au latex musquée »

pH : 6.2 (1 % de dilution dans l'eau)

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : 152,7 °C (en fonction de l'ingrédient actif)

Point de congélation : -5 °C

Point éclair : Aucun observé

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité : Non inflammable

Limites d'inflammabilité : Non établies

Pression de vapeur : $<1 \times 10^{-7}$ mm Hg @ 25 °C ($1,33 \times 10^{-5}$ Pascal) (en fonction de l'ingrédient actif)

Densité de vapeur : Non disponible

Densité : 1,154 g/ml à 25 °C

Solubilité : 0,107 mg/l dans l'eau à 20 °C (pH 7) (en fonction de l'ingrédient actif)

N-octanol/eau : Log Pow = 3,2 (en fonction de l'ingrédient actif)

Température d'auto-inflammation : 503 °C (937 °F) pour 100 µl.

Température de décomposition : Non disponible

Volatilité : Non disponible

PARTIE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité :	Aucune preuve de réactivité.
Stabilité :	Ce produit est stable à température normale et dans des conditions de conservation normales.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun connu.
Conditions à éviter :	Contact avec la chaleur ou une flamme nue.
Matériaux incompatibles :	L'ingrédient actif se dégrade au contact du fer, de l'aluminium, l'acétate de fer ou l'acétate d'aluminium à 54 °C.
Produits de décomposition dangereux :	Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs qui sont toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

PARTIE 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ	
Toxicité aiguë :	Toxicité orale aiguë (LD ₅₀) : >5000 mg/kg [Rat]. Toxicité cutanée aiguë (LD ₅₀) : >5000 mg/kg [Lapin]. Toxicité par inhalation aiguë (LD ₅₀) : >5,854 mg/l [concentration atmosphérique réelle]; >16,2 mg/l (nominal) 4 heures [Rat].
Irritation cutanée :	Non irritant; indice d'irritation primaire cutanée = 0,0 [Lapin]
Irritation des yeux :	Non irritant; aucun effet positif observé sur les animaux exposés [Lapin]
Sensibilisation :	Pas un allergène de contact
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Cancérogénicité :	Aucun effet cancérogène n'a été observé chez les souris exposées qui ingéraient jusqu'à 7000 ppm d'ingrédients actifs ou chez les rats qui en ingéraient jusqu'à 20 000 ppm.
Toxicité pour la reproduction :	Les études sur les animaux n'ont montré aucune preuve de toxicité pour la reproduction lors de l'exposition à l'ingrédient actif.
Efets sur les organes cibles :	Une augmentation du poids du foie et des lésions ont été observées chez les rats qui ingéraient au minimum 5000 ppm de l'ingrédient actif tous les jours sur une période de 13 semaines.
Aspiration :	Pas de données disponibles.

PARTIE 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets :

Comme pour tous les produits antiparasitaires à usage agricole, prenez des précautions lorsque vous manipulez ou appliquez le produit, pour prévenir la contamination des zones qui entourent le site d'application. Ne pas appliquer le produit directement dans l'eau, ou sur des surfaces contenant de l'eau ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement.

Données d'écotoxicité (cyazofamide) :

Poisson (carpe et carpe arlequin) 96 heures $LC_{50} > 1,4$ mg/l (Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité)

Invertébré (*Daphnia magna*) 48 heures $EC_{50} > 1,4$ mg/l (Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité)

Algues vertes 96 heures $EC_{50} = 0,025$ mg/l

Colin de virginie aiguë $DL_{50} > 2000$ mg/kg poids corporel (pratiquement non toxique)

Canard colvert aiguë $DL_{50} > 2000$ mg/kg poids corporel (pratiquement non toxique)

Alimentaire subaigu oiseau $DL_{50} > 5000$ ppm dans un régime à la fois pour les cailles et les colverts

Contact avec les abeilles > 100 ug/abeille (pratiquement non toxique)

Persistance/dégradabilité : Le cyazofamide se dégrade rapidement dans le sol (maximum $TD_{50} < 6$ jours à 20 C, $TD_{90} > 40$ jours dans le sol aérobique. Lors d'une étude dans l'eau/sédiments, le cyazofamide s'est dégradé rapidement, avec une moyenne de TD_{50} au cours de la phase dans l'eau d'environ 6,1 jours et un TD_0 pour le système sur 13,6 jours.

Potentiel bioaccumulatif : Les tests réalisés sur des truites arc-en-ciel ont démontré que le cyazofamide est largement biodégradable et démontre un potentiel très faible de bioaccumulation dans le poisson.

Mobilité dans le sol : Le cyazofamide et ses métabolites ont une faible mobilité dans le sol.

PARTIE 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Les déchets de pesticides sont toxiques. Une élimination inappropriée des pesticides inutilisés, des vaporisations ou rinçures de pesticides est une infraction à la loi fédérale. Si vous ne pouvez pas éliminer les déchets conformément aux directives de l'étiquette, veuillez demander conseil auprès de votre agence de contrôle environnemental régionale.

Élimination du contenant Contenant non réutilisable. NE PAS réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Rincer le contenant trois fois sans délai après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans un équipement spécialisé ou un réservoir de mélange. Remplir 1/4 du contenant avec de l'eau. Replacer et serrer les fermetures. Faire basculer le contenant sur le côté et le faire rouler d'avant en arrière en vous assurant qu'il fait au moins un tour complet, pendant 30 secondes. Poser le contenant sur son extrémité et le faire basculer d'avant en arrière plusieurs fois. Retourner le contenant sur son autre extrémité et le faire basculer d'avant en arrière plusieurs fois. Vider les rinçures dans l'équipement spécialisé ou le réservoir de mélange ou conserver les rinçures pour les utiliser ou les éliminer plus tard. Répéter cette procédure deux fois de plus. Ensuite, envoyer au recyclage, si possible, ou percer et éliminer le contenant dans une décharge sanitaire, ou par incinération, ou, si cela est permis par l'État ou l'autorité locale, en le brûlant. Si vous le brûlez, tenez-vous à l'écart de la fumée. (Comme les directives de triple rinçage peuvent varier légèrement en fonction de la taille du contenant, consulter l'étiquette du contenant pour toute directive particulière).

PARTIE 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT		
Classification US DOT :	CATÉGORIE 9, polluant marin. Non soumis à des réglementations lorsqu'il est envoyé dans une expédition non- <i>vrac</i> par voie routière ou ferroviaire.	
	Non <i>vrac</i> (transport terrestre)	<i>Vrac</i> (transport terrestre)
Désignation officielle de transport :	Non soumis à des réglementations	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (cyazofamide)
Classe de risque :	Non soumis à des réglementations	Catégorie 9, polluant marin.
Numéro d'identification :	Non soumis à des réglementations	UN 3082
Groupe d'emballage :	Non soumis à des réglementations	GE III
Quantité de substance dangereuse à déclarer :	Ne s'applique pas.	
Dispositions spéciales pour le transport :	Une pancarte de catégorie 9 n'est pas requise pour les envois non- <i>vrac</i> transportés par voie routière ou ferroviaire aux É.-U. [49CFR 172.504(f)(9)].	
	IATA (transport aérien)	IMDG (transport maritime)
Désignation officielle de transport :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Cyazofamide)	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.O.S (Cyazofamide)
Classe de risque :	Catégorie 9	Catégorie 9, polluant marin.
Numéro d'identification :	UN 3082	UN 3082
Groupe d'emballage :	GE III	GE III

PARTIE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
Réglementations fédérales et étatiques des É.-U. :	
Inventaire des ingrédients SARA 313 :	Non indiqué
Classe de risques SARA 312 :	Aucun
Indiqué comme cancérigène par :	
CIRC :	Non indiqué
NTP :	Non indiqué
OSHA :	Non indiqué
CA Prop 65 :	Non indiqué
TSCA :	Exempté de TSCA, soumis aux réglementations de la FIFRA.
Canada (ARLA) :	Enregistré sous le N° 30716, <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i> Consulter l'étiquette de produit pour les langues de mise en garde applicables par ARLA.
Canada (SIMDUT) :	Ce produit ne correspond pas à la définition d'un produit dangereux selon la <i>Loi sur les produits dangereux</i> (L.R.C. (1985), ch. H-3).

PARTIE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 0
Inflammabilité : 1
Instabilité : 0

0 Minime
1 Léger
2 Modéré
3 Sérieux
4 Extrême

Avis au lecteur

Tous les renseignements contenus dans cette Fiche de sécurité de matière dangereuse sont fournis gratuitement et soumis à votre appréciation. Selon nous, les renseignements sont fiables à la date de la fiche de sécurité, cependant, il va de votre responsabilité de déterminer la convenance des renseignements pour votre utilisation. Il est conseillé de ne pas considérer les renseignements comme absolument complets, car des informations supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables pour des conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables, ou en raison des lois ou des règlements gouvernementaux applicables. Par conséquent, vous devez utiliser ces renseignements uniquement en tant que supplément des autres renseignements que vous avez rassemblés, et vous devez tirer des conclusions indépendantes de la convenance et de la complétude des renseignements de toutes les sources pour garantir à la fois un usage approprié du matériel décrit aux présentes et la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, ISK Biosciences Corporation exclut toute garantie, expresse ou implicite, concernant les résultats découlant de votre usage des renseignements, et ISK Biosciences Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de votre usage de ces renseignements.

Date de révision : 20 août 2015
Préparé par : ISK Biosciences Corporation
Contact : 440-357-4640